



MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Maître d'ouvrage : COMMUNE DE GOUESNOU 6 Place des Fusillés – 29850 GOUESNOU

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

MARCHE DE CONCEPTION - REALISATION D'UN SKATEPARK EN BETON

PROGRAMME FONCTIONNEL

Date d'envoi à la publication : 04/05/2016

Date limite de réception des offres : 31/05/2016 à 17 h

Personne publique : Commune de GOUESNOU

Responsable du marché : Monsieur Stéphane ROUDAUT, Maire de GOUESNOU

1. Préambule

Dans la cadre de sa politique jeunesse, la Ville de Gouesnou envisage l'aménagement d'un skatepark afin de répondre aux attentes de plusieurs groupes de jeunes gouesnousiens.

Ce projet sera mené par la Ville de Gouesnou en partenariat avec l'association Roller Club Gouesnou, qui compte près de 100 licenciés et est affiliée à la Fédération Française de Roller Sports (FFRS), ainsi que l'Espace jeunes de la ville.

2. Définition du projet

Cet équipement doit-être pensé comme un espace de loisir ouvert à tous, pratiquants, familles, visiteurs, curieux... Il doit être conçu comme un espace convivial et agréable permettant à tous les publics de pratiquer les activités autorisées ou de regarder les personnes qui évoluent dans l'équipement. Au-delà de la pratique sportive, il doit être également imaginé comme un véritable espace public de vie avec ses équipements connexes : éclairage, point d'eau, mobilier urbain, signalétique (règles d'usage, sécurité).

La conception du skatepark totalisera une surface d'évolution et d'accueil d'environ 1 000 m² comprise dans un espace d'environ 50 ml d'Ouest en Est et de 20 ml du Nord au Sud.



Vue Ouest



Vue Est



Vue Sud



Vue Nord

L'objectif est d'offrir aux utilisateurs la possibilité d'une pratique polyvalente (de l'amateur à l'expert) pour le skateboard, la trottinette, le roller et éventuellement le BMX.

Le maître d'œuvre devra donc imaginer des modules et une aire d'évolution capable de répondre à ces attentes.

Calendrier de réalisation :

Phase de conception : Juin/Juillet 2016.

Phase de réalisation : Septembre à décembre 2016.

3. Présentation des lieux

Le skatepark sera aménagé dans la zone verte de Kerloïs sur les parcelles AS1 et AS2 en proximité du Groupe scolaire du Moulin et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « les petits meuniers ».



Ecole du Moulin



ALSH « les petits meuniers »

Intégré dans un espace de promenade, cet équipement viendra compléter les équipements de loisirs existants, à savoir une zone de jeux pour enfant et un espace multisports. Aussi, une attention particulière sera portée sur l'identification des cheminements afin de permettre aux différents usagers de se déplacer en toute sécurité.



Zone de jeux



Espace multisports

Au Nord, le futur skatepark est bordé par la RD 13, aussi, le talus arboré existant devra être conservé afin de préserver une séparation visuelle.



Talus arboré



RD 13

L'enjeu est de créer un équipement, en structure béton, intégré harmonieusement à son environnement pour en faire un véritable espace public qualitatif.

4. Le pré-programme

En première approche, il peut être envisagé, sous réserve des études par l'équipe de conception, que le skatepark aménagé sur une zone d'environ 1000m² comporte les éléments suivants s'organisant en 2 espaces principaux :

- Un espace « streetpark » - environ 700 m²

Le skatepark doit répondre à une demande street, tout en offrant un minimum de courbes. Il doit comporter une différence de dénivelé avec des marches, des rails, des plans inclinés.

Le choix des modules sera affiné en concertation lors de la conception du projet : on pourrait y trouver une table à wheeling, des rails de différentes hauteur (flat et en descente), des curbs,... Cet espace pourra également être complété par 2/3 quarters (plusieurs hauteurs) et des plans inclinés pour faire des transferts 'pyramide).

- Un espace « bowl » - environ 300 m²

Cet espace doit-être envisagé à la phase de conception comme une future extension de l'espace streetpark. Les travaux d'aménagement de cet espace seront réalisés dans une seconde phase.

Il doit être également réfléchi dans une logique de polyvalence. Sa hauteur pourrait-être comprise entre 1,2 et 2 mètres.

Norme en vigueur : norme NF EN 14-974

5. L'accès au skatepark

L'accès au skatepark se fera uniquement en mode doux.

L'accès à l'équipement est assuré directement :

- depuis l'Ouest par la rue de Brecon (Aménagement concerté avec Brest Métropole);
- depuis l'Est par le parking de la salle omnisports de Kerloës.



Accès Ouest

6. Budget de l'opération

Le présent programme exprime les objectifs généraux du maître d'ouvrage. Toutefois, il est précisé que l'opération est estimée à 125 000 € HT pour les missions de conception et de réalisation de la tranche ferme.

Le maître d'œuvre devra donc réaliser ces études avec pour objectif de proposer des solutions qui respectent strictement cette enveloppe financière.